



Solidaire. Dynamique & Innovante.

GUIDE DES ASSOCIATIONS

EDITION 2020-2021



GUIDE DES ASSOCIATIONS GUIDE DES ASSOCIATIONS GUIDE DES ASSOCIATIONS



EDITO

Chères Escautpontoises, Chers Escautpontois, Chers bénévoles et membres des Associations,

Septembre est signe de rentrée pour toutes et tous : écoles, collège, lycées, universités et bien entendu pour notre Monde Associatif.

Que serait la Commune sans son tissu associatif, véritable terreau nécessaire à l'évolution de son territoire.

Avec le Forum des Associations, c'est le travail accompli au quotidien par les Associations Escautpontoises que la Ville entend mettre en valeur. Dans chacune de ces associations, des bénévoles œuvrent : que ce soit pour former, transmettre, éduquer, aider, donner de soi, de son temps, de son savoir, de ses compétences.

Pourquoi? Chacun peut y trouver une voie, un accomplissement personnel, du bien-être ou du savoir-être.

Dans quel but ? Atteindre ses objectifs, relever un défi, s'épanouir tout simplement dans la convivialité et la solidarité.

Pas moins de 33 associations (pour 4 200 habitants) agissent quotidiennement dans notre Commune avec différents domaines d'activités : Sport, culture, loisirs, animation, solidarité, jeunesse, seniors, monde scolaire ou encore souvenir patriotique. Dynamisme et diversité du tissu associatif feront que chacun dans ce guide puisera selon ses goûts.

Malgré les baisses durables et réelles des dotations de l'Etat, nous avons voulu pérenniser l'engagement financier et matériel auprès du Monde Associatif en continuant notamment à mettre gracieusement à disposition nos structures publiques (Salle de Sports, Plateau Sportif, Salle Jean Ferrat, locaux du Centre de Loisirs ...). Nos Associations ainsi soutenues peuvent poursuivre leur accompagnement, leur engagements et démontrer leur dévouement.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée associative.

Monsieur Michel RENARD
Adjoint aux Sports, à la Jeunesse
Et à la Vie Associative
Et sa Commission

Madame Joëlle LEGRAND
Maire d'Escautpont

SOMMAIRE

EDITO	2
--------------	----------

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	4-5
--	------------

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ADAGES	6
ASSOCIATION DE FOOTBALL CLUB ESCAUTPONTOIS	6
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU HAINAUT	6
BOULE DE LA PASTORALE	6
CHASSEURS D'ESCAUTPONT REUNIS	6
CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOIS	6
ESCAUTPONT FUTSAL	6
KARATE CLUB ESCAUTPONTOIS	6
LES ALEXIANES	6
LES MOTARDS EN DELIRE	6
SOCIÉTÉ DE TIRS DES AMIS REUNIS	7
UNION COLOMBOPHILE	7
UNSS - COLLEGE JEAN ZAY	7
VTT CYCLOS ESCAUTPONT	7

ASSOCIATIONS CULTURELLES

AGHHE (GENEALOGIE)	7
GEOLOGIE	7
ESCAUTPONT JADIS	7
JEUX TRADITIONNELS	7
GAME (GROUPE D'ANIMATION DE LA MEDIATHEQUE D'ESCAUTPONT)	7
OFFICE MUNICIPAL, DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES FETES	7

ASSOCIATIONS SOCIALES

ACPG - CATM - TOE (ANCIENS COMBATTANTS)	8
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE J.ZAY	8
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEHAUT	8
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE	8
CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE	8
CHEN (CULTURE HAINAUT ECO-NATURE)	8
CLUB DES LOISIRS	8
ENTRAIDE ET SOLIDARITE	8
ESPOIR	8
LEA (LIBERTE, EGALITE, ACCESSIBILITE)	9
LES AMIS DE L'ECOLE DU CENTRE	9
LOISIRS ET JOIE	9
MEDIA JEUNESSE	9
UPGCS (UNION POUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES CRISES SANITAIRES)	9

INFORMATIONS	9
---------------------	----------

VOUS SOUHAITEZ CREER UNE ASSOCIATION ?	10-11
---	--------------

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

1

STADE MUNICIPAL
Rue des Hayées



2

SALLE DES SPORTS G.DRAUX
Rue des Acacias



3

SALLE POLYVALENTE J.FERRAT

4

PLATEAU SPORTIF JEAN FERRAT
Chemin du Fortin



5

LOCAUX DU CLUB DE LUTTE, DU CLUB COLOMBOPHILE ET ADAGES

6

**ACCUEIL DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT**
Avenue de la Malanoye



7

FOYER DES JEUNES
116 rue Jean Jaurès



8

CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

9

MAISON DE LA CULTURE
1A Chaussée Brunehaut



10

**MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE
COMMUNAUTAIRE
ESPACE NADINE JOLY**
54 rue Jean Jaurès





- 11 BOULODROME DE LA PASTORALE
- 12 ETANG DE LA CITE THIERS
- 13 BOULODROME CITE BRUNEHAUT

Associations sportives

ADAGES

Danse classique et Contemporaine

Présidente : Madame Eliane Vizor

Téléphone : 03 27 34 61 22

09 65 18 39 40

Email : florelvie17@hotmail.fr

ASSOCIATION DE FOOTBALL CLUB ESCAUTPONTOIS

Pratique du Football en herbe

Président : Monsieur Christophe SURIA

Téléphone : 06 08 03 69 55

Email : suria.christophe@orange.fr

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU HAINAUT

Activités sportives (badminton) et musicales

Président : Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI

Téléphone : 06 77 62 92 88

Email : ralfkruszynski@msn.com

BOULE DE LA PASTORALE

Pratique de la pétanque

Président : Madame Coralie DELGUTTE

Téléphone : 07 68 81 18 69

Email : delguttecoralie81@gmail.com

CHASSEURS D'ESCAUTPONT REUNIS

Pratique de la Chasse

Président : Monsieur Christophe ANSART

Téléphone : 06 88 09 51 77

Email : christopheansart59278@gmail.com

CLUB DE LUTTE ESCAUTPONTOISE

Pratique de la Lutte

Président : Monsieur Laurent LANDOUZY

Téléphone : 06 89 25 88 25

Email : escautpontlutte@hotmail.com

ESCAUTPONT FUTSAL

Pratique du Football en salle

Président : Monsieur Eric BONIFACE

Téléphone : 06 28 89 11 50

Email : escautpontfutsal.563912@lfhf.fr

KARATÉ CLUB ESCAUTPONTOIS

Pratique du Karaté et Box Thaï

Présidente : Madame Christine PLUMECOCQ

Téléphone : 06 81 58 73 89

Email : plumechris@gmail.com

LES ALEXIANES

Majorettes

Présidente : Madame Isabelle DELPORTE

Téléphone : 06 67 77 70 88

Email : isabelledelporte@bbox.fr

LES MOTARDS EN DÉLIRE

Loisirs et manifestations motos

Président : Monsieur James MERX

Téléphone : 06 59 29 23 30

Email : merxjames@yahoo.com

SOCIÉTÉ DE TIRS DES AMIS RÉUNIS

**Pratique de la carabine
et du tir à 10 mètres**

Président : Monsieur Christian SIMON

Téléphone : 03 27 26 00 46

06 72 72 74 93

Email : simonchrist@wanadoo.fr

UNION COLOMBOPHILE

Colombophilie

Président : Monsieur José JACOB

Téléphone : 06 07 08 97 53

Email : jacob.jose@bbox.fr

UNSS - COLLEGE JEAN ZAY

Pratique du Sport

Présidente : Madame Emilie DE VOS

Téléphone : 03 27 25 90 74

06 19 25 36 56

Email : emilie.lozat@laposte.net

VTT CYCLOS ESCAUTPONT

**Pratique du VTT et organisation
de randonnées**

Président : Monsieur Romuald CHANTREL

Téléphone : 06 11 93 90 07

Email : romutoyota@gmail.com

Associations culturelles

AGHHE

Généalogie

Président : Monsieur Pierre VANDREPOTTE

Téléphone : 09 67 14 60 16

Email : genealogie.escautpontoise@orange.fr

JEUX TRADITIONNELS

Jeux anciens en bois

Président : Monsieur Aldo DE FINA

Téléphone : 06 88 34 93 53

GEOLOGIE

Découverte des minéraux

Président : Monsieur Jean-Claude LIETARD

Téléphone : 03 27 26 00 14

06 11 64 24 29

Email : dioptase59@yahoo.fr

GAME

**Activités autour du livre, activités manuelles
et Jeu**

Présidente : Madame Francine HAYEZ

Téléphone : 03 27 47 20 71

Email : contact@mediatheque-escautpont.fr

ESCAUTPONT JADIS

Recherches historiques

Président : Monsieur Jean-Pierre BAUVOIS

Téléphone : 03 27 25 90 36

Email : jpbauv@aol.fr

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE DES LOISIRS ET DES FÊTES

Actions culturelles et festives

Présidente : Madame Christine PLUMECOCQ

Téléphone : 06 81 58 73 89

Email : plumechris@gmail.com

Associations sociales

ACPG - CATM - TOE

Association Ancien Combattants

Président : Monsieur Victor HOUZE

Téléphone : 06 86 96 85 06

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE J.ZAY

Participation à la vie scolaire et organisation d'activités

Président : Monsieur Christophe PLAMON

Téléphone : 06 49 67 39 22

Email : chplam@hotmail.com

APE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BRUNEAUT

Participation à la vie scolaire et organisation d'activités

Président : Monsieur Christophe MARIN

Téléphone : 06 60 40 18 17

Email : titiatof59@hotmail.fr

APE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DU CENTRE

Participation à la vie scolaire et organisation d'activités

Président : Monsieur Abdel BEDDIAF

Téléphone : 06 24 44 66 35

Email : bladewahed@live.fr

CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

Activités diverses

Présidente : Madame Claudine LORTHORS

Téléphone : 03 27 30 38 70

Email : agate@neuf.fr

CHEN (CULTURE HAINAUT ECO-NATURE)

Jardins partagés

Président : Monsieur René AZELART

Téléphone : 06 07 33 37 75

Email : r.azelart@wanadoo.fr

CLUB DES LOISIRS

Activités Séniors

Président : Monsieur Carlos DA FONTE

Téléphone : 06 04 17 58 31

06 86 42 53 26

Email : nicole.bayeul@wanadoo.fr

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

Association caritative - Banque alimentaire

Présidente : Madame Annick ESCHENBRENNER

Téléphone : 03 27 25 93 88

ESPOIR

Insertion par l'Economie (Bâtiments - Espaces Verts)

Président : Monsieur Bruno JOLY

Téléphone : 03 27 26 77 33

Email : bruno.joly2@wanadoo.fr

FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE JEAN ZAY

Loisirs et manifestations motos

Présidente : Madame Leaticia BOUTET

Téléphone : 06 14 37 51 91

Email : boutet_laeticia@hotmail.com

LEA (LIBERTE, EGALITE, ACCESSIBILITE)**Sensibilisation au handicap****Président :** Monsieur Abdelkarim BENNAI
Téléphone : 06 15 65 04 50**Email :** association.lea59@yahoo.fr**MEDIA JEUNESSE****Activités diverses pour les jeunes****Président :** Monsieur AFEKIR
Téléphone : 06 12 10 07 06**Email :** mediajeunesse-bruay@orange.fr**LES AMIS DE L'ECOLE DU CENTRE****Participation à la vie scolaire et organisation d'activités****Président :** Monsieur Manuel LAROSE
Téléphone : 06 20 03 35 33**Email :** laecducentre@gmail.com**LOISIRS ET JOIE****Activités de loisirs****Président :** Monsieur Ludovic DELRIEU
Téléphone : 06 30 56 40 91**Email :** ludovic.delrieu@outlook.fr**UPGCS (UNION POUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES CRISES SANITAIRES)****Prévention de la Santé****Présidente :** Madame Annie NOTELET
Téléphone : 03 27 25 88 29**Email :** upgcs.direction@gmail.com**Informations**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec la Ville :

Adresse : Hôtel de Ville
Parc Louis DELHAYE
Rue Henri Durre
59278 ESCAUTPONT

Téléphone : 03 27 28 51 70

Abonnez-vous au système d'information SMS de la Ville d'Escautpont !

Grâce à ses «alertes SMS» gratuites, la ville vous informe en temps réel !

Il s'agit donc d'informations courtes qui seront envoyées de manière ponctuelle sur les thèmes suivants :

- Infos travaux
- Actualités municipales (conseil municipal, réunions publiques ...)
- Informations administratives (état civil, élections ...)
- Manifestations et événements culturels et festifs
- Vie scolaire, restauration scolaire et garderie périscolaire
- Alerte météo

Lors de votre inscription, vous pouvez choisir les thèmes sur lesquels vous souhaitez être informé.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de vous inscrire via notre formulaire en ligne sur le site de la ville d'Escautpont (<https://www.escautpont.fr/sms>). Une version papier de ce formulaire est également à votre disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville

Vous souhaitez créer une association loi 1901 à but non lucratif?

Les 7 étapes pour la création d'une association

Source : LegalStart

[\(https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/association/comment-creer-une-association-loi-1901-les-etapes-a-suivre/\)](https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/association/comment-creer-une-association-loi-1901-les-etapes-a-suivre/)

1 - VERIFIER QUE VOUS POUVEZ CREER UNE ASSOCIATION

Pour accomplir les démarches de création d'une association, il faut au moins être deux fondateurs, souvent les deux premiers dirigeants de l'association. Il faut également être âgé d'au moins 16 ans. En revanche, il n'y a pas de condition de nationalité.

2 - DETERMINER LE LIEU DU SIEGE DE VOTRE ASSOCIATION

Pour vous lancer dans la création d'une association loi 1901, assurez-vous d'abord que vous pouvez établir votre siège social en France.

À quoi sert le siège ? C'est à cette adresse que vous parviendront les courriers officiels. Elle peut être différente de celle où l'association exerce ses activités. L'adresse du siège détermine également quelle est la préfecture ou la sous-préfecture dont vous dépendez.

Une question prioritaire. C'est le lieu du siège qui détermine quelles règles sont applicables à votre association. La loi de 1901 dont il est ici question est une loi française : elle ne régira votre association que si son siège est en France.

3 - VERIFIER QUE L'OBJECTIF DE VOTRE PROJET EST COMPATIBLE AVEC LA LOI 1901

L'association loi 1901 est la structure des projets à but non lucratif. Cela signifie que la réalisation d'un bénéfice n'est pas une fin en soi pour l'association, mais uniquement un moyen de réaliser ses objectifs et financer son but non lucratif. Si votre projet consiste principalement à réaliser des bénéfices (activités de vente ou de prestations de services par exemple) vous ne pouvez pas vous organiser sous forme associative, vous devez créer une société (fréquemment une société commerciale telle que la SARL ou la SAS).

Si n'arrivez pas à choisir entre association ou entreprise, sachez que vous pourrez toujours transformer votre association en société sous certaines conditions.

4 - REDIGER VOS STATUTS

Les statuts sont les règles de l'association, dont certaines sont imposées par la loi 1901. Des mentions obligatoires doivent y être insérées, comme le nom de l'association, son siège social, son objet ou encore les règles de direction et d'assemblée générale. C'est également dans les statuts que vous indiquerez le montant éventuel de la cotisation des membres ou encore les règles d'adhésion.

Concrètement, les statuts prennent la forme d'un contrat signé entre deux personnes, «fondateurs» de l'association.

Par ailleurs, lorsque l'association est soumise à des règles d'organisation internes complexes, les statuts pourront utilement être complétés par un autre document : le règlement intérieur d'association.

5 - DESIGNER LES RESPONSABLES DEL'ASSOCIATION

Pour créer une association, vous devez obligatoirement désigner au moins une personne qui se chargera de diriger et représenter l'association, généralement un « Président ». Le Président doit être âgé d'au moins 16 ans et peut être de nationalité étrangère. Un Trésorier est également désigné afin d'assister le Président dans la gestion de l'association, notamment dans la gestion des ressources financières. Enfin, un secrétaire, qui se chargera de veiller au bon fonctionnement de l'association d'un point de vue matériel et administratif.

La nomination des premiers dirigeants de l'association se fait généralement par décision de l'assemblée générale constitutive, qui regroupe les fondateurs de l'association. Ces décisions sont constatées dans un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association.

À noter : vous pouvez librement définir dans les statuts l'étendue des pouvoirs du Président et des autres dirigeants.

6 - ACCOMPLIR LES FORMALITES DE DECLARATION

Déclaration de l'association

Quelle que soit la forme d'association que vous souhaitez créer, les formalités sont les mêmes : il faut déclarer l'association à la préfecture ou sous-préfecture dont dépend la commune de votre siège social. En pratique, c'est le «greffe des associations» de l'autorité préfectorale en question qui traitera la déclaration de votre association.

Il existe deux procédures pour déclarer une association loi 1901 :

- Déclaration en ligne.
- Déclaration papier, en remplissant les 2 formulaires Cerfa : Cerfa n°13973*03 (déclaration de création) et n°13971*03 (liste des dirigeants).

Dans les deux cas, vous devrez fournir une copie des statuts de l'association ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'AG constitutive.

Obtention d'un récépissé officiel

Si la préfecture accepte votre dossier de création d'association et estime votre demande conforme (même si, en théorie, la préfecture n'a pas à examiner le fond de la déclaration mais uniquement la forme), elle émet un récépissé officiel de déclaration, qui contient votre numéro RNA (numéro qui commence par un W).

En revanche, si la déclaration n'est pas conforme, la préfecture vous enverra une lettre de rejet, qui énonce les motifs de rejet de votre déclaration. Il faudra procéder à une nouvelle déclaration pour se conformer aux demandes de l'administration, si elles sont légitimes.

Publication de la déclaration au Journal Officiel

Au moment d'émettre le récépissé de déclaration, la préfecture demande également la publication de la déclaration au Journal Officiel des associations. Cette publication vous coûtera 44€ de frais administratifs. Attention, si l'objet fait plus de 1000 caractères, le montant de frais de publication au Journal Officiel s'élève à 150€. Veillez donc à ne pas dépasser les 1000 caractères.

7 - OBTENIR UN SIRET POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS

S'il est relativement facile de créer une association loi 1901, une difficulté se présente fréquemment par la suite : la recherche de fonds pour financer l'association. Les subventions publiques constituent souvent une ressource essentielle. Or, pour en bénéficier, une association doit impérativement être déclarée auprès de la préfecture et surtout avoir un numéro Siret d'association ! L'attribution d'un numéro Siret lors de la déclaration à la préfecture n'est pas automatique : il faut en faire la demande auprès de l'INSEE.

